

Fin de la poursuite concernant l'emplacement du monument aux victimes du communisme

OTTAWA, le 20 janvier 2016 – L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) et ses corequérants ont aujourd'hui mis fin aux procédures judiciaires intentées l'été dernier contre la Commission de la capitale nationale (CCN) pour contester sa décision de commencer les travaux d'excavation relatifs à l'érection du Monument commémoratif à l'intention des victimes du communisme.

Mecredi, les avocats de l'IRAC, de Patrimoine Ottawa et des architectes Barry Padolsky, FRAIC, et Shirley Blumberg, FRAIC, ont déposé un avis de désistement auprès de la Cour fédérale du Canada. Le désistement a été immédiatement suivi d'une décision du conseil d'administration de la CCN, mecredi, pour annuler l'approbation de l'utilisation et de la décontamination du terrain, officialisant ainsi la décision du gouvernement fédéral de déplacer le monument.

« L'IRAC est ravi de mettre fin aux procédures judiciaires et espère qu'un lieu commémoratif plus approprié sera proposé », a déclaré le président de l'IRAC, Allan Teramura, FRAIC.

« Nous encourageons le gouvernement à réexaminer la gestion de la planification dans la capitale pour que la planification soigneuse qui a façonné Ottawa au cours des 100 dernières années ne soit pas minée par une pensée à court terme et une influence politique. »

Allan Teramura, Barry Padolsky, Shirley Blumberg et David Jeanes (Patrimoine Ottawa) sont disponibles pour des entrevues.

En juin dernier, l'IRAC, Patrimoine Ottawa et les architectes Barry Padolsky et Shirley Blumberg ont déposé une requête devant la Cour fédérale en contestation de la décision de la CCN de lancer des travaux sur le terrain devant accueillir le Monument commémoratif aux victimes du communisme dans la cité judiciaire, au sud-ouest immédiat de la Cour suprême du Canada et du côté nord de la rue Wellington à Ottawa.

La poursuite alléguait que la CCN avait violé ses procédures de consultation publique et agi à l'encontre de la *Loi sur la capitale nationale* dans sa décision précipitée de préparer le site même si le design du monument n'était pas finalisé et qu'il n'était pas approuvé.



RAIC | IRAC

Architecture Canada

613-241-3600 | fax/télé. 613-241-5750 | info@raic.org

Le gouvernement fédéral avait alors accepté de ne prendre aucune mesure avant l'élection fédérale du mois d'octobre.

Depuis lors, le gouvernement nouvellement élu a annoncé qu'il tenterait d'obtenir l'approbation de la CCN pour ériger le monument dans le Jardin des provinces et des territoires sur la rue Wellington. Le gouvernement est également en train de réexaminer les questions de design.

L'IRAC a fait partie d'un regroupement d'organisations de la société civile et de personnes qui ont fait campagne pendant près d'un an pour tenter de convaincre l'ancien gouvernement de choisir un autre emplacement pour ce monument.

Ils ont soutenu que la Vision et le plan à long terme (VPLT) pour la cité parlementaire et la cité judiciaire devait guider l'aménagement du site. Dans le VPLT, le terrain est prévu pour l'érection d'un nouveau bâtiment abritant la Cour fédérale, qui viendrait compléter la « triade judiciaire », formée de la Cour suprême du Canada, du côté nord, flanquée de l'édifice de la Justice, du côté est, et d'une cour fédérale sur le terrain à l'ouest. Cette triade se veut un complément à la « triade parlementaire » formée des édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest. Ensemble, ces édifices créent un paysage culturel qui représente les institutions démocratiques fondamentales du Canada.

Les requérants ne se sont pas opposés à l'objectif de commémoration du monument, mais ils étaient d'avis que le monument pouvait être érigé sur un autre terrain plus approprié.

Des Canadiens de partout au pays ont fait des dons pour le fonds juridique. Le montant qu'il reste sera remis à Ottawa : ville unie pour les réfugiés, une initiative lancée par Centraide Ottawa pour venir en aide aux réfugiés syriens.

Au sujet de l'IRAC

L'Institut royal d'architecture du Canada est le principal porte-parole de l'excellence dans le cadre bâti au Canada et représente quelque 5 000 membres. L'IRAC plaide en faveur de l'excellence dans le cadre bâti, œuvre à démontrer comment la conception améliore la qualité de vie, et promeut une architecture responsable qui tient compte d'importantes questions de société.



RAIC | IRAC

Architecture Canada

613-241-3600 | fax/télé. 613-241-5750 | info@raic.org

Pour de plus amples renseignements:

Maria Cook

Gestionnaire, Communications et activités de sensibilisation

mcook@raic.org

613-241-3600, poste 213

Angie Sauvé

Coordonnatrice des communications

asaue@raic.org

613- 422-3617

